

**Bulletin de la Section Académique de Limoges
du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public
BIMESTRIEL N°217 MARS - AVRIL 2018**

Attaché-e-s à l'EPS !



Jeudi 26 avril, devant le rectorat de Limoges, nous avons mené une action pour montrer l'attachement de la profession à la discipline EPS. Avec le double symbole « attachés à l'EPS » et « tous premiers de cordée », les enseignants d'EPS ont dénoncé les attaques que subissaient notre discipline :

⇒ La réforme du collège et la fin de l'évaluation des contenus spécifiques de l'EPS au DNB

⇒ La réforme du lycée où l'EPS est la seule discipline qui n'est pas dans les enseignements de spécialité (le millier de jeunes qui postulent pour le STAPS ne pourront donc pas bénéficier de cet accompagnement !)

L'EPS perd peu à peu de son poids et sa place dans les examens. La réforme des contenus au lycée à venir laisse craindre une nouvelle désillusion sur le rôle dévolu à notre discipline dans l'Education. L'idéologie et les orientations libérales poussent à une formation de futurs citoyens employables et adaptables, entraînant irrémédiablement la « dé-culturalisation » de l'EPS.

Le Ministre Blanquer doit comprendre que notre discipline a des contenus propres, spécifiques, qui doivent être évalués pour permettre la formation d'un futur citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

Nous ne croyons plus aux beaux effets d'annonce principalement basés sur les JOP 2024. Nous voulons des actes !

Ces attaques ne sont malheureusement pas eseuées, et font partie du « packaging » macroniste contre l'Education, contre les Services Publics et plus généralement contre un projet de société sociale et solidaire (la loi Asile et Immigration actuellement à l'étude est un bel exemple de glissement vers les thèses anti-immigrations chères à l'extrême-droite !).

Le SNEP appelle à la convergence des luttes : fonctionnaires bien sûr mais aussi avec l'hôpital, les Ehpad, les étudiants, les retraités, les cheminots et les métiers du transport, les salariés des entreprises en lutte, etc. pour faire stopper cette « Marche » mortifère.

⇒ **Dominique PARVILLE**



Comité Technique Académique du 7/03
⇒ P. 2

1^{er} mai et 3 mai : mobilisés !
⇒ P. 2

UNSS : augmentation de la licence ?
⇒ P. 3

CTA du 14/03
⇒ P. 3

Le 22 mai, pour la Fonction Publique !
⇒ P. 4

CTA du 7 mars 2018

⇒ **Solde des emplois en EPS pour la rentrée 2018 : -1 !**

Postes

Pour la rentrée 2018, le solde des emplois en EPS dans l'académie est de -1 (deux suppressions et une ouverture en poste spécifique académique).

⇒ **Suppressions EPS :**

- Collège de Bellac, une mesure de carte scolaire est envisagée.
- SEP de Valadon (Transformation en poste à profil au lycée).

⇒ **Création EPS :**

- Lycée Valadon (ouvert en poste spécifique académique danse).

Pour l'ensemble des disciplines, le solde est de -10 : 29 créations (dont 3 postes spécifiques nationaux) et 39 suppressions.

Ce chiffre montre que l'EPS subit également les choix gouvernementaux de réduction des dépenses publiques.

Dans notre académie, malgré une augmentation des effectifs de +1100 élèves en 10 ans dans le second degré, la profession a perdu 7,8% de ces effectifs, puisque 27 postes ont été supprimés sur cette période, total duquel est déduit le poste pour la rentrée 2018.

Stagiaires

La FSU a demandé d'avoir connaissance du nombre de supports stagiaires prévus pour la rentrée 2018.

80 stagiaires sont prévus dans le second degré (dont 12 en EPS et 0 PLP (Professeurs de Lycées Professionnels) ; 3

CPE et 77 professeurs stagiaires dans le premier degré.

Postes administratifs

15 postes ont été supprimés sur la grande région, les trois quarts dans les académies de Poitiers et Limoges. La centrale considère par ailleurs que la région est surdotée de 40 postes (analyse du SNASUB FSU). Les risques de mutualisation (qui ont déjà commencé dans plusieurs secteurs, sur les plateformes de la paye premier degré par exemple) sont forts et seront synonymes de plus de fragilité et d'éloignement toujours plus grand des usagers des services publics de proximité.

Bilan social

Depuis deux ans, le SNEP et la FSU demandaient la présentation du bilan social. Malgré l'obligation légale qui est faite à l'administration de le présenter chaque année, celle-ci s'y était toujours soustraite. Cette année, nous avons obtenu un premier bilan social qui constitue un pas vers l'objectivation de données statistiques. Celui-ci permettra à la FSU de poursuivre son travail pour faire avancer les droits des personnels, en particulier sur les questions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

⇒ **Lucile GRES**



Dans un contexte de mobilisation sur de nombreuses questions dont celles de la Fonction publique qui se concrétisera par une nouvelle action de grève et de manifestation le 22 mai, le SNES-FSU lors de son congrès a estimé qu'il était important que puissent apparaître les questions éducatives. Impacté par les périodes de congé et les différentes dates d'appel, il a décidé d'appeler en fonction des zones de vacances les 19 avril et 3 mai. Le SNEP-FSU comme d'autres rejoignent cet appel à la mobilisation.

ParcourSup et la sélection à l'université, la loi ORE, les réformes collège, le DNB, la réforme lycée et le refus de créer un enseignement de spécialité EPS, la minoration de la discipline dans le baccalauréat, la réforme de la voie professionnelle qui fait la part belle à l'apprentissage, la diminution du nombre de postes au concours, les suppressions de postes... les raisons sont nombreuses pour que nous soyons toutes et tous en grève et manifestation pour porter nos exigences pour un service public d'éducation ambitieux délivrant des savoirs émancipateurs et permettant la réussite de tous et notamment celles et ceux qui sont les plus éloigné-es de la culture scolaire.

CTA du 16 mars 2018

⇒ Reconvocation suite au vote « contre » du CTA précédent

Ce CTA est le second CTA avec le même ordre du jour. En effet, suite au vote unanime des organisations syndicales contre la proposition de répartition des moyens administratifs, le Secrétaire Général a été contraint de convoquer un nouveau CTA.

Moyens administratifs

Le Secrétaire Général renouvelle sa proposition sans évolution, ni sur le volume d'emplois ni sur la répartition. Les organisations syndicales votent unanimement contre.

Postes à profil

Suite à un développement du profilage des postes reflétant une volonté du rectorat d'aller dans ce sens, **à l'initiative de la FSU, il est déposé le vœu suivant :**

« Les organisations syndicales s'opposent au développement du profilage des postes qui conduit à nier les qualifications reconnues dans le cadre des concours et certifications. Les organisations syndicales demandent que les postes soient offerts dans le cadre des mouvements ordinaires. »

Ce vœu sera voté à l'unanimité par les organisations syndicales.

Le CAPPEI : nouvelle circulaire

Une avancée est à signaler pour le second degré, car avec le nouveau CAPPEI (Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive), **les indemnités**, que les personnels du 2nd degré n'avaient pas avec le 2CASH, **seront alignées sur le 1^{er} degré** (auxquelles les personnels avaient droit avec le CAPASH). Les titulaires du

2CASH ont 5 ans à compter du 1er septembre 2017 pour se présenter à l'épreuve 3 du CAPPEI et en obtenir une équivalence.

Pour la FSU, cela pose cependant deux problèmes majeurs :

⇒ **Le mouvement inter-degré :** Après discussion et forte argumentation de la FSU, le Secrétaire Général indique que cette disposition n'est valable que pour une liste de postes vacants identifiés dont il avait joint la liste (ULIS Collège Egletons , ULIS LP Ussel, Classe relais 87 Firmin Roz Limoges, Unité d'enseignement Esquirol Limoges, Enseignant référent DSDEN87). Pourtant, rien ne justifie le profilage de ces postes.

⇒ **L'affectation des personnels stagiaires CAPPEI :** le Secrétaire Général indique qu'il souhaite que les personnels qui envisagent de passer le CAPPEI puissent être retenus dans le cadre des commissions d'entretien, y compris en lieu et place de personnels formés !

Ces dispositions semblent avoir été prises afin de permettre aux personnels du 2nd degré, qui peuvent prétendre désormais au CAPPEI, certification unique pour le 1^{er} et le 2nd degré, d'accéder à des supports pour partir en formation, mais cela pose un certain nombre de problèmes.

⇒ **Lucile GRES**



UNSS : budget national

⇒ Familles à contribution : 10% d'augmentation du prix de la licence !

L'aide supplémentaire du Ministère de l'éducation nationale (125 000€) ne suffira pas à combler la baisse des subventions du ministère des sports et principalement celles des collectivités territoriales elles-mêmes confrontées à une réduction des dotations de l'Etat. Afin de pallier cette baisse, l'UNSS, outil original pour répondre à la mission de service public du sport scolaire, propose une augmentation de 10% du prix des licences ; accroissement qui contribuera à lui seul aux 3/4 de l'augmentation budgétaire (456 000€ sur les 600 000€).

Seuls, le SNEP-FSU et les représentants des AS se sont opposés à une telle augmentation - *brutale par son taux et sa date d'effet (rentrée 2018)* - les autres membres du conseil d'administration, dont le Se-UNSA, ralliant sans exception la proposition du directeur national de l'UNSS et du représentant du ministre.

La prochaine Assemblée Générale de l'UNSS se réunira le 1er juin 2018 et statuera définitivement sur ce budget. Le SNEP-FSU a d'ores et déjà fait la demande d'une révision de l'augmentation du prix des licences et de la mise en place d'une aide vers les AS des lycées professionnels.

Nous ne croyons plus aux discours volontaristes du ministre de l'EN sur le développement de l'activité sportive pour tous, sur les voies de réussite que représentent l'EPS et le sport scolaire pour les jeunes. Nous attendons des actes et des décisions concrètes.

Vous pouvez lire la déclaration du SNEP87 sur le site du SNEP Limoges !

Ce que nous voulons

⇒ Le 22 mai,

pour donner un avenir à la Fonction Publique !



Maintien du statut général des fonctionnaires

Le statut actuel de la Fonction publique permet toutes les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services publics aux besoins de la population.

Le Statut constitue un cadre d'exercice des missions de service public, protecteur pour les fonctionnaires, les usagers et les citoyen·nes.

Conforter la Fonction publique et le rôle des agent·es, il faut

- ⇒ Une meilleure reconnaissance du travail et des qualifications des agent·es,
- ⇒ L'abandon des projets de suppressions de postes programmées sur le quinquennat,
- ⇒ Des recrutements sur des emplois statutaires pour répondre aux besoins des services,
- ⇒ Organiser des pré-recrutements,
- ⇒ Mettre fin à la précarité (déjà plus de 800 000 agent·es aujourd'hui) et permettre la titularisation d'agent·es contractuels en ouvrant des concertations pour un nouveau plan de titularisation,
- ⇒ Développer la formation des personnels,
- ⇒ Travailler à l'attractivité de la Fonction publique et permettre les mobilités choisies.

Peser sur la préparation du rendez-vous salarial prévu à la mi-juin, en exigeant

- ⇒ Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice,
- ⇒ Le rattrapage des pertes subies,
- ⇒ Des mesures générales pour toutes et tous les agent·es permettant une augmentation significative du pouvoir d'achat,
- ⇒ L'abrogation de la journée de carence.

La FSU reste vigilante et intervient sur tous les sujets pour que les mesures prises respectent l'égalité professionnelle et la favorisent.

Maintenir et Conforter les missions de service public de l'Etat

Dans bien des domaines, seuls l'État, ses services et les collectivités territoriales sont à même d'assurer des services au public dans des conditions de neutralité, d'égalité de traitement et de protection des plus faibles (action sociale, travail, emploi, insertion, logement, éducation,...).

Il ne peut être question de les désinvestir au profit de sous-traitants, du secteur marchand, ou de structures dépendantes de lobbying.

www.snepfsu-limoges.net

La seule adresse internet pour avoir toutes les infos sur tout ce qui touche à l'EPS dans notre académie.

Contacts, mutations inter et intra, actions SNEP Limoges, sport scolaire, équipements, carrière, dossier santé, stages SNEP, les archives des bulletins, et bien plus encore !

CAPA Congés formation

Deux collègues EPS ont obtenu un congé formation mais ont renoncé à leurs droits obtenus cette année. Ils pourront obtenir ce congé s'ils en refont la demande à l'avenir.

CAPA Postes adaptés

Deux collègues de l'académie déjà en poste adapté cette année ont vu leur position renouvelée pour la rentrée prochaine.